



Mariage au maroc non déclaré en France

Par **Mous**, le **20/12/2008** à **16:40**

Bonjour,

Je me suis marié au maroc le 27 juillet 2002 avant d'être français. J'avais commencé ma procédure de demande de naturalisation le 19 juillet 2002 et je suis devenu français par décret de naturalisation en mai 2004, mais durant la procédure je n'ai jamais déclaré que j'étais marié. Mi-décembre de l'année 2007 j'ai un enfant avec ma femme (l'enfant est né au maroc).

Donc le resultat est que je suis Franco-Marocain officiellement marié avec un enfant au Maroc et célibataire en France. Aujourd'hui comment pourrais-je faire pour remettre les choses comme elles doivent l'être?? Comment pourrais-je faire pour transcrire mon acte de mariage marocain afin que madame et mon enfant soient reconnues en tant.???

Merci

Cordialement

Par **hello1984**, le **05/06/2012** à **14:15**

Bonjour,

J'ai un ami dans la même situation que toi, as tu trouvé une solution.

Merci pour ton retour.